



**Opinion**



**Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, porte-parole du gouvernement et Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable.**

*Des constructions en bois pour une ville durable*

La France dispose d'une ressource naturelle et abondante pour son développement, d'un matériau durable et performant pour la construction de l'habitat et de la ville de demain : le bois. C'est une chance considérable, pour laquelle nous voulons mobiliser toutes les énergies. L'enjeu est de taille : lors de la COP21, la France a pris des engagements forts. Elle a donné une impulsion mondiale. La ville durable doit répondre aux défis du changement climatique et de la transition énergétique. Un chiffre résume à lui seul le sens de la construction bois pour aider au développement du bâtiment bas carbone : 1 m<sup>3</sup> de bois = 1 t de CO<sub>2</sub> stockée.

**LE BOIS** a un rôle stratégique à jouer dans la concrétisation de la loi de transition énergétique et de l'accord de Paris. La filière doit s'y préparer. Et nos marges de progrès sont grandes ! La forêt française est la troisième d'Europe, mais la part du bois dans les matériaux de construction stagne à 10 % (contre 15 % en Allemagne, ou 35 % en Scandinavie ou aux États-Unis) et le déficit de la balance commerciale s'élève à 6 milliards. **DEPUIS 2013**, le gouvernement stimule le marché du bois de construction : mesures de simplification pour lever les contraintes constructives, « plan construction bois » de la nouvelle France industrielle, formation des entreprises du bâtiment, mobilisation des opérateurs publics d'aménagement et financements dans le cadre du programme d'investissement d'avenir. La mise en place, en décembre 2014, d'un contrat stratégique de filière, rassemblant tous les acteurs, a donné un nouvel élan.

*Avec la troisième forêt d'Europe, nous disposons du matériau pour une société bas carbone*

**AINSI, LE 7 JUIN** dernier, au Pavillon de l'Arsenal, plus de 300 acteurs de la construction étaient réunis pour le lancement de l'appel à manifestations d'intérêt (AMI) ADIVbois pour la construction d'immeubles de grande hauteur : élus (Paris, Le Mans, Saint-Étienne, Marne-la-Vallée, Pau), architectes, promoteurs, aménageurs, entrepreneurs... Toute la filière bois s'était mobilisée pour ce projet stratégique partenarial.

**CONSTRUIRE** la ville durable nécessite de favoriser les ressources locales et le développement des techniques d'utilisation du bois français dans la construction. L'État et la filière accompagnent donc financière-

ment des entreprises innovantes dont 5 lauréats ont été récompensés le 7 juin. Un deuxième appel à projets devrait être lancé en fin d'année. Nous faisons confiance à l'écosystème des acteurs professionnels de la filière bois et forêt et de la construction pour innover car il est particulièrement diversifié, très riche de savoir-faire et de compétences.

**ALORS QUE** les trois quarts de la population vivent en milieu urbain, réintroduire le bois dans la ville, dans le logement, dans les espaces publics, c'est redonner un sentiment de confort, de chaleur et de bien-être grâce à un matériau considéré comme naturel. C'est aussi donner un élan supplémentaire à l'activité et à l'emploi dans nos territoires, à partir des ressources qu'ils contiennent. Matériau durable, solution d'avenir, filière en devenir : le bois est une belle ambition collective, et nous la porterons haut. ●